



Assemblée générale

Distr. limitée
11 octobre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Sixième Commission

Point 176 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance solaire internationale

Algérie, Argentine, Australie, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Îles Marshall, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Soudan, Suriname, Tchad, Togo, Tonga, Tuvalu, Vanuatu and Venezuela (République bolivarienne du) : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Alliance solaire internationale

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Alliance solaire internationale,

1. *Décide* d'inviter l'Alliance solaire internationale à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

